



Produit sous Document Technique d'Application du CSTB

Livré sur chantier par camion malaxeur, Agilia Sols A TOP est un mortier fluide à base de sulfate de calcium sans pellicule de surface pour la réalisation de chapes autonivelantes. **Agilia Sols A TOP est un produit de la gamme Le Système Sols de Lafarge Bétons.**

Conditions Générales d'Emploi

La chape Agilia Sols A TOP dispose d'un Document Technique d'Application délivré par le CSTB. La chape Agilia Sols A TOP doit être utilisée en intérieur, dans des locaux hors d'eau et hors d'air. La chape Agilia Sols A TOP peut être employée dans des locaux ne dépassant pas le classement U4P3E2C2. La chape Agilia Sols A TOP doit recevoir un revêtement de sol (carrelages, moquettes, parquets, résines...) et ne doit en aucun cas rester nue.

Performances Techniques

Réglementaire	produit sous Document Technique d'Application du CSTB
Classement UPEC®	U4P3E2C2
Réaction au feu	incombustible A1FL (décision 96/603/CE et arrêté du 21/11/02)
Composition mortier	sulfate de calcium, sables, eau, additifs
Masse volumique (mortier durci)	2 t/m ³
Temps d'utilisation	jusqu'à 3 h après la fabrication
Résistances Mécaniques	C20F4
Dilatation Thermique	≥ 0,010 mm/m.K
Conductivité Thermique	2,5 W/m.K (Rapport d'Essais n°SM/01-007 CSTB)
Module d'élasticité	25 000 (+/- 2 500) MPa
Température des locaux	comprise entre +5 °C et +30 °C pendant et après le coulage
Tolérances de planéité d'exécution	jusqu'à 3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm

Mise en œuvre

La mise en œuvre s'effectue par un applicateur agréé Lafarge Bétons, membre du réseau Le Système Sols. Réalisée à l'aide d'une pompe à mortier fluide, elle suit les spécifications du Document Technique d'Application.

La référence des Chapes Fluides
Le Système Sols



les matériaux au cœur de la vie™

Domaines d'utilisation

La chape Agilia Sols A TOP s'utilise, en travaux neufs ou en rénovation, sur support :

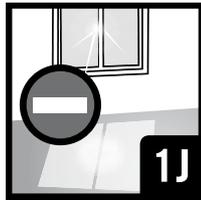
- > en maçonnerie,
- > planchers béton,
- > dallages sur terre-plein,
- > supports en bois ou en panneaux dérivés du bois,
- > chapes asphaltes,
- > anciens revêtements non putrescibles.

La chape Agilia Sols A TOP peut être mise en œuvre :

- > en pose désolidarisée,
- > en pose flottante (sur sous-couches thermiques et/ou acoustiques),
- > sur système de chauffage par le sol du type plancher chauffant à eau, réversible ou non.

Conditions Générales d'Accessibilité

- > La chape doit impérativement rester protégée pendant 24 h de l'eau, de l'ensoleillement direct et des courants d'air.
- > Le local doit être aéré modérément à partir de 48 h après le coulage.
- > Une circulation piétonne est possible dès le 2^e jour et les locaux sont mis à disposition des entreprises de second œuvre dès le 3^e jour, tout en évitant les risques d'endommager la chape.



Pose du revêtement de sol

- > La chape offrant l'avantage de ne pas former de pellicule de surface, l'opération ultérieure de ponçage n'est pas nécessaire. Elle assure une bonne adhérence des produits de liaisonnement. Néanmoins, l'applicateur doit contrôler l'état de surface au plus tôt 4 jours après le coulage et en cas de présence de pellicule de surface, il doit poncer la chape. Sinon, il confirme par écrit à l'entreprise de pose du revêtement ou à défaut au maître d'œuvre ou maître d'ouvrage, la possibilité de poser le revêtement sans ponçage du fait de l'absence de pellicule de surface.
- > La vérification de l'humidité résiduelle de la chape est obligatoire :
 - L'entreprise de pose de revêtements de sol est alors responsable de la réception du support et doit, dans tous les cas, réaliser cette mesure afin d'être conforme à la pose du revêtement qui a été choisi.
 - L'applicateur pourra réaliser cette mesure si l'entreprise de pose de revêtement de sol la lui demande (modalités à définir avec l'applicateur).
- > Dans le cas d'un enrobage de plancher chauffant à eau (réversible ou non), la mise en chauffe par le chauffagiste est obligatoire avant la pose du revêtement de sol, conformément aux textes en vigueur.
- > Utiliser des produits de collage compatibles, demander conseil au fournisseur de produit.



La référence des Chapes Fluides
Le Système Sols

Lafarge Granulats Bétons Services
 5, boulevard Louis Loucheur
 BP302 - 92214 St Cloud Cedex

Tél. : (+33) (1) 49 11 44 16
 Fax : (+33) (1) 49 11 43 58
 systemesols@lafarge.com

www.lafarge-betons.fr

Durée de séchage indicative avant recouvrement*

Épaisseur de la chape	Humidité résiduelle	
	0,5 %	1 %
Avec système de chauffage par le sol		
5 cm	4 semaines*	3 semaines*
6 cm	5 semaines*	4 semaines*
7 cm	7 semaines*	6 semaines*
8 cm	9 semaines*	8 semaines*
Sans système de chauffage par le sol		
3 cm	3 semaines**	3 semaines**
4 cm	5 semaines**	4 semaines**
5 cm	7 semaines**	6 semaines**
6 cm	9 semaines**	8 semaines**

* selon les conditions climatiques, en respectant la mise en chauffe et les règlements techniques en vigueur.

** selon les conditions climatiques et en respectant les règlements techniques en vigueur.

Conditions de pose du revêtement

Type de revêtement de sol	Humidité résiduelle de la chape en fonction du classement E du local	
	E1	E2
Carrelage	< 1 %	< 0,5 %
Revêtements plastiques collés	< 0,5 %	< 0,5 %
Revêtements textiles non perméables	< 0,5 %	
Revêtements textiles perméables (sans sous-couche)	< 1 %	
Parquets	< 0,5 %	
Système d'étanchéité ou de protection à l'eau sous carrelage	< 0,5 %	< 0,5 %